

ASSURANCES CLUB DE HOCKEY

Assurances reprises automatiquement dans votre affiliation à la LFH :

Police LFH 11.1531.389	DESCRIPTION
<p><u>MASTER POLICE LFH</u></p> <p>Association et ASBL Cover</p>	<p>Cette police couvre la pratique du hockey sur gazon/en salle, les activités sportives annexées et les activités non-sportives (dans le cadre du club) gérée par la fédération, organisée par cette dernière ou par ses clubs affiliés, aussi bien en Belgique qu'à l'étranger.</p> <p>1/ ASSURANCE ACCIDENT CORPOREL (AC): Affiliés et Spectateurs</p> <p>2/ ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILIE (RC) : Affiliés, Bénévoles et Travailleurs associatifs</p> <p>3/ PROTECTION JURIDIQUE</p>

Assurances complémentaires auxquelles vous pouvez souscrire auprès de Belfius :

Polices complémentaires CLUB	DESCRIPTION
<p>1/ RESPONSABILITE OBJECTIVE INCENDIE-EXPLOSION</p>	<p>Assurance en Responsabilité légalement obligatoire pour les lieux ouverts au Public (exploitation du Bar par le Club) en cas d'incendie ou d'explosion</p> <p><i>Prime annuelle (<300 memb): 120 € TTC</i></p> <p><i>Prime annuelle (entre 300 et 749 memb): 180 € TTC</i></p> <p><i>Prime annuelle (>749 memb): 300 € TTC</i></p>
<p>2/ RC ADMINISTRATEURS ASBL</p>	<p><i>Prime annuelle (limite de garantie de 125.000 €): 150 € TTC</i></p> <p><i>Prime annuelle (limite de garantie de 250.000 €): 200 € TTC</i></p> <p><i>Prime annuelle (limite de garantie de 625.000 €): 300 € TTC</i></p>
<p>3/ ACCIDENT CORPOREL BENEVOLES NON-MEMBRES</p>	<p>Assurance en Accident Corporel pour les bénévoles non-membres (non-affiliés LFH) dans le cadre du hockey</p> <p><i>Prime annuelle (<300 memb): 120 € TTC</i></p> <p><i>Prime annuelle (entre 300 et 749 memb): 180 € TTC</i></p> <p><i>Prime annuelle (>749 memb): 300 € TTC</i></p>
<p>4/ UPGRADE GARANTIES ACCIDENT CORPOREL TOUS LES MEMBRES</p>	<p>Upgrade des garanties Accident Corporel pour tous les membres du Club : PAS de franchise (0 €) / En cas de non-intervention de la mutualité, la compagnie rembourse le montant repris au barème INAMI / En cas d'intervention de la mutualité, la compagnie compense la différence entre l'intervention de la mutuelle et la tarif INAMI / En cas d'intervention de la mutualité, la susdite garantie est augmentée de € 1.000 par accident, à concurrence de 150% du tarif de l'INAMI, y compris les frais de kinésithérapie / Frais médicaux non-prévus dans le tarif de l'INAMI € 1.250 max. par accident</p> <p><i>Prime annuelle de 2 € (hors taxes) x nombre de membres du Club</i></p>
<p>5/ STAGES & EVENTS ACCIDENT CORPOREL NON-MEMBRES</p>	<p>Assurance en Accident Corporel pour les participants non-membres (non affiliés) pendant les Stages ou Events (tournois, etc...) organisés par le Club (max 7 jours).</p> <p><i>Prime annuelle (<300 membres): 50 € TTC</i></p> <p><i>Prime annuelle (entre 300 et 749 membres): 125 € TTC</i></p> <p><i>Prime annuelle (>749 membres): 200 € TTC</i></p>

FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION

NOM DU CLUB :

ADRESSE :

NOM DU RESPONSABLE :

E-MAIL:

TEL :

NBR DE MEMBRES AFFILIES :

BUDGET ANNUEL :

DEMANDE DE SOUSCRIPTION POUR ASSURANCES COMPLEMENTAIRES (cocher les cases correspondantes)

1/ RESPONSABILITE OBJECTIVE (EXPLOITATION DU CLUB-HOUSE/BAR)	
2/ RC ADMINISTRATEURS ASBL <i>Choix la Limite de garantie entre: 125.000 EUR / 250.000 EUR / 625.000 EUR</i>	
3/ ACCIDENT CORPOREL BENEVOLES <u>NON-MEMBRES</u>	
4/ UPGRADE GARANTIES ACCIDENT CORPOREL POUR <u>TOUS LES MEMBRES</u>	
5/ STAGES & EVENTS : ACCIDENT CORPOREL <u>NON-MEMBRES</u>	

Formulaire à renvoyer par eMail à cpirlot@tolrip.com & christophe.tallon@hockey.be

Date :

Signature :